

**Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Besançon -  
Acquisition et aménagement de logements dans le secteur de Battant -  
Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 800 000 F  
auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'Habitations à Loyer Modéré -  
Modification de la délibération du 3 décembre 1982**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 3 décembre 1982, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville de Besançon pour un emprunt de 1 800 000 F que la SAIEMB a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'Habitations à Loyer Modéré pour une période de 34 ans, emprunt destiné à financer l'acquisition et l'aménagement de logements dans les immeubles situés 7 rue Richebourg et 11 rue des Frères Mercier.

Par lettre du 26 février 1990, la SAIEMB nous informe qu'elle envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ce prêt pour un montant résiduel de 1 697 006,31 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions nettement plus avantageuses : taux d'intérêt 6,80 % avec progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités d'emprunt et à modifier en conséquence sa délibération du 3 décembre 1982.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, en décide ainsi.